

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3113

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3113**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Rappel du contexte

La restructuration du collecteur unitaire de la Métropole de Lyon figure parmi les actions phares du contrat de rivière Yzeron.

Sur le bassin de l'Yzeron, la quasi-totalité des communes est raccordée au collecteur unitaire de la Métropole, à savoir 9 communes de la Métropole (Oullins, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Charbonnières les Bains, Craponne, La Tour de Salvagny, Marcy l'Étoile, Saint Genis lès Ollières, La Mulatière), auxquelles s'ajoutent les communes de Pollionnay, Vaugneray, Grézieu la Varenne, Brindas et Sainte Consorce. Il récupère un bassin versant d'environ 4 000 ha.

Il a été décidé de restructurer ce collecteur en 2002 afin de répondre aux 3 objectifs suivants :

- restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages,
- retrouver une capacité pour le collecteur acceptable en temps de pluie,
- restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les équipes et respectueuses du milieu.

II - Présentation des actions déjà réalisées

Depuis le début du projet, les travaux suivants ont été réalisés :

- doublement du collecteur existant :

- . tronçon 1.1/1.2 : du pont d'Oullins au droit de l'Impasse des Célestins à Oullins, terminé en mai 2010,
- . tronçon 4.1/4.2/4.3 : chemin de Cache Noix à Francheville, terminé en juin 2011,
- . tronçon 1.3 /1.4 : micro tunnelier boulevard Yzeron à Oullins, terminé en septembre 2013,
- . tronçon 1.5/1.6 : travaux du stade du Merlo à la route de Brignais à Sainte Foy lès Lyon, terminé en janvier 2016,
- . tronçon 1.6/2 : travaux de la route de Brignais à Sainte Foy lès Lyon, terminé en septembre 2018 ;

- reprise partielle sur réseaux : avenue Bergeron, impasse des Rabattes à Craponne, Chemin de Paty à La Tour de Salvagny, terminé en 2011 ;

- traitements par filtres plantés de roseaux : bassins pilote à Craponne et création de filtres à Marcy l'Étoile, terminé en 2012 ;

- travaux de déconnexion de sources : montée de Verdun à Francheville, terminé en 2013.

III - Présentation des travaux à réaliser dans le cadre de la présente individualisation

La continuité du projet sur le mandat actuel sera assurée par la mise en œuvre des études et travaux suivants :

- construction de bassin de traitement par filtre planté de roseaux de Tassin la Demi Lune amont,
- réhabilitation des collecteurs existants, objets d'infiltrations d'eaux claires parasites et de rejets des effluents du réseau au milieu naturel (mise à sec possible après la réalisation du tronçon T1.6-/T1.2, puis diagnostic, études et début des travaux) : 1^{ère} tranche de travaux sur environ 4,5 km,
- études complémentaires concernant l'ensemble des 6 opérations restant à réaliser sur ce plan de mandat et sur le suivant. Il s'agit de diagnostics de réseaux existants, de levés topographiques, d'études géotechniques, de coordination en sécurité et protection de la santé (SPS), de mesures en réseaux et d'études de modélisations complémentaires, d'études concernant la protection de l'environnement et la mise en œuvre des mesures compensatoires.

IV - Coûts et planning du projet

Par délibération du Conseil n° 2016-1481 du 19 septembre 2016, la Métropole a décidé l'individualisation de ce projet à hauteur de 6 400 000 € HT.

Le coût des travaux, objet de la présente individualisation, est estimé à 6 543 000 € HT portant le total de l'autorisation de programme à 12 943 000 € HT sur le mandat 2015-2020.

Le projet est intégré au contrat Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 2016-2019 et pourrait faire l'objet d'une subvention estimée à 930 000 € au titre de la lutte contre les eaux claires parasites.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Les marchés pour les travaux de réhabilitation et pour le bassin planté de roseaux seront lancés mi-2019 pour un démarrage des travaux mi-2020.

Les études complémentaires seront échelonnées de 2019 à 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux pour la poursuite du projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement, à hauteur de 6 543 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O0249 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 76 000 € HT en 2019,
- 4 032 000 € HT en 2020,
- 2 435 000 € HT en 2021.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les subventions pour les actions menées dans le cadre du projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.